

# SAF-FRO \_ OERLIKON \_ WELDLINE

## Équipement et accessoires

### Charte de garantie

Dans la limite des dispositions détaillées ci-dessous, la garantie Lincoln Electric Europe s'applique aux produits reconnus défectueux suite à un défaut de fabrication, de montage ou de matériau imputable à Lincoln Electric.

#### DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE

Les périodes de garantie de Lincoln Electric Europe appliquées aux marques SAF\_FRO, OERLIKON et WELDLINE sont les suivantes :

##### ▪ Équipement :

- **3 ans** pour toutes les sources d'énergie manuelles de soudage/découpe appartenant à la « Gamme Industrielle » (période de garantie indiquée sur la brochure ou le catalogue du produit).
- **2 ans** pour toutes les sources d'énergie manuelles de soudage/découpe appartenant à la « Gamme professionnelle » (période de garantie indiquée sur la brochure ou le catalogue du produit).
- **1 an** tous les composants des systèmes automatiques, environnementaux de soudage/découpe, y compris les unités portatives, les unités centrales, les bras (articles consommables énumérés dans la garantie à 30 jours exclus) et les installations robotiques.

##### ▪ Accessoires et pièces détachées :

- **2 ans** pour les cellules de masque de soudage LCD, à l'exclusion des masques de soudage CHAMELEON 3V0 et EUROONE LCD, Etuves WELDRY PW8/PW15/372N-INOX, WELDRY MW2/MW4/MW6, WELDRY CW3/CW6/CW9, WELDRY FW100/200/400, Carte Onduleur d'OPTICLEAN II
- **18 mois** pour les cellules de masque de soudage EUROSPEED LS LCD.
- **1 an** pour les pièces détachées (à l'exclusion des pièces d'usure/monousages, pistolets et torches mentionnés dans la garantie à 90 jours), les cellules de masque de soudage CHAMELEON 3V0 LCD et EUROONE, OPTICLEAN II (sauf sa carte onduleur garantie 2 ans)
- **6 mois** pour les chalumeaux de soudage et les régulateurs de pression.
- **90 jours** pour les pistolets, torches, faisceaux/câbles de raccordement et pièces des masques de soudage.

##### ▪ Pièces monousages/d'usure :

- **30 jours** pour les pièces monousages/d'usure, y compris tous les biens consommables utilisés avec les systèmes environnementaux décrits ci-dessus, les logiciels.

##### ▪ Aucune période de temps spécifique :

- Tous les autres produits de soudage, accessoires et vêtements de soudage sont garantis contre les défauts de fabrication et ne sont pas couverts par la garantie après utilisation.

En cas de pièces défectueuses encore sous garantie, Lincoln s'engage à prendre en charge tous les frais des pièces et de main d'œuvre s'y rattachant.

Toutes les périodes de garantie démarrent à la date d'achat par l'utilisateur final d'origine auprès de Lincoln ou d'un négociant Lincoln agréé ou bien à la date de fabrication en cas d'indisponibilité de preuve d'achat.

#### CONDITIONS GÉNÉRALES :

Pour bénéficier de la garantie Lincoln Electric, l'acheteur doit contacter un centre de réparation agréé pour tout défaut réclamé pendant la période de garantie.

Contactez votre représentant local SAF-FRO\_OERLIKON pour trouver le centre de réparation agréé le plus proche.

L'acheteur doit fournir tous les documents justificatifs ainsi que l'assistance pour permettre au centre de réparation agréé de localiser ces défauts et de les corriger.

Notamment, la clause de garantie ne s'applique que dans la mesure où le numéro de série, ainsi qu'une photocopie de la facture d'achat avec indication du numéro de série de l'équipement en question, est disponible et est jointe à la demande.

La décision finale de la garantie sur l'équipement de soudage et de découpe sera prise par Lincoln ou le centre de réparation agréé. Si Lincoln ou le centre de réparation agréé confirme l'existence d'un défaut couvert par cette garantie, ce défaut sera corrigé, à la seule et entière discrétion de Lincoln, par la réparation ou le remplacement.

Lincoln Electric n'accorde pas de notes de crédit dans le cadre de sa garantie. Le remplacement d'un article par un neuf n'est autorisé que dans le cas suivant :

- ➔ l'article est défectueux au moment de la livraison (à sa sortie de l'emballage) et est renvoyé dans son emballage d'origine ou dans l'emballage de l'article échangé.

À la demande de Lincoln, l'acheteur devra retourner à Lincoln ou au centre de réparation agréé tout « bien » déclaré défectueux et sous garantie Lincoln.

#### FRAIS D'EXPÉDITION

L'acheteur est responsable des frais de transport et d'emballage pour l'expédition de l'article défectueux à/ depuis Lincoln Electric ou le centre de réparation agréé.

#### LA GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS À :

- ➔ Remplacements ou réparations résultant de l'usure normale du produit, d'une mauvaise utilisation (en particulier dans un environnement auquel le produit n'était pas destiné), du non-respect des instructions d'utilisation ou d'entretien, de l'entretien, du contrôle, des erreurs de stockage ou de manipulation, de la négligence ou de la malveillance.
- ➔ Alimentation électrique incorrecte
- ➔ Anomalies résultant de l'utilisation de pièces ou d'équipements non d'origine Lincoln Electric.
- ➔ Dommages liés au transport.

#### LIMITATIONS DE GARANTIE :

- ➔ Cette garantie sera résiliée si le client ou un tiers effectue des modifications sur le produit, sans l'accord écrit de Lincoln Electric.
- ➔ Lincoln décline toute responsabilité en cas d'usure des câbles et de dommages successifs dérivant de l'usure de câbles due à la flexion et l'abrasion. L'utilisateur final est responsable de l'inspection et de l'entretien de routine et de la résolution du problème avant la défaillance du câble.
- ➔ La responsabilité de Lincoln dans le cadre de cette garantie ne dépassera pas le coût de correction du défaut affectant le produit Lincoln.
- ➔ La garantie ne couvre pas les frais de déplacement, d'hébergement et les indemnités.
- ➔ Lincoln décline toute responsabilité pour les réparations non effectuées dans un centre de réparation agréé ou par Lincoln Electric.
- ➔ Les opérations d'entretien ou de remplacement effectuées dans le cadre de la garantie n'entraînent pas l'extension de la garantie.
- ➔ Aucune garantie autre que celle définie par le présent document, notamment en ce qui concerne le manque à gagner, les pertes d'exploitation, les pertes de production ou les réclamations de tiers, ne lie Lincoln Electric. Sauf accord exprès contraire entre les parties, Lincoln Electric ne garantit pas les conséquences industrielles ou économiques.